

REPUBLIQUE DEU MALI

-----0-----

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**
-----0-----
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**
-----0-----
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

MERCURIALE DES PRIX

BAMAKO ET LES CAPITALES REGIONALES

ANNEE – 2016

PREFACE

L'élaboration d'une mercuriale de prix, des achats effectués par l'Etat et ses démembrements, a été initiée et commanditée par le Ministère de l'Economie et des Finances pour permettre aux acheteurs publics d'apprécier, à partir des critères objectifs, les propositions de prix des soumissionnaires à un appel d'offres.

En effet, compte tenu du principe de la liberté des prix, les services techniques chargés de la passation des marchés ont du mal à avoir des repères crédibles concernant les prix proposés par les différents candidats dans le cadre des appels d'offres.

Ce présent bulletin de la mercuriale des prix est celui actualisé de 2015. L'échantillon des produits est celui de 2015 majoré d'autres produits. Une moyenne nationale par produit a pu être calculée pour les produits pharmaceutiques compte tenu de la faiblesse des écarts des prix. Ces moyennes sont publiées dans la partie concernant le district de Bamako.

Afin de permettre aux utilisateurs de comprendre et d'interpréter correctement les résultats consignés dans les différents tableaux, la Direction Générale de l'INSTAT rappelle les définitions de certains concepts, et donne une indication sur la méthode d'utilisation de ces résultats :

Définition des concepts

- la mercuriale est un bulletin indiquant les prix à la consommation d'une liste de produits vendus sur un marché public ;
- le produit est tout type de biens et services payés par l'Etat ;
- le point de vente est le lieu où les prix sont relevés ;
- le prix minimum est le prix le plus bas sur le marché d'un produit donné ;
- le prix maximum est le prix le plus élevé sur le marché d'un produit donné ;
- le prix moyen est la moyenne arithmétique simple des prix sur le marché d'un produit donné.

Méthode d'utilisation

Ce bulletin contient les prix maxima, les prix moyens et les prix minima des produits pour le District de Bamako et les capitales régionales (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao). Les produits sont classés en huit (8) groupes à l'intérieur desquels il existe des sous-groupes et dans lesquels les produits sont classés par ordre alphabétique. Ainsi, ces groupes constitués sont :

- **1.** « Fournitures » (comprenant les fournitures de bureaux et scolaires);
- **2.** « Matériaux et Produits de construction » ;
- **3.** « Produits d'Alimentation, Matériel pour alimentation et Combustibles »;
- **4.** « Articles d'habillement et Articles chaussants » ;
- **5.** « Matériel roulant, Pièces de rechange, Carburant et dérivés » ;
- **6.** « Services d'entretien, Produits d'entretien et Produits chimiques » ;
- **7.** « Produits pharmaceutiques » ;
- **8.** « Equipements : Mobilier de bureau, Matériel informatique, Equipement de la santé, Equipement pour art et sport et Autres équipements ».

Il est important de souligner que ces résultats ne doivent pas être source de blocage à la liberté des prix sur le marché, autrement dit, ils ne doivent pas faire l'objet de fixation de prix par arrêtés comme certains pouvaient le penser, mais pouvant servir de référence au cours des passations des marchés publics.

Pour mieux rentabiliser ces résultats, l'utilisation doit être faite avec une grande précaution dans la mesure où certains écarts de prix peuvent être expliqués par la qualité des produits. Cette

qualité est liée à la provenance du bien, importé (d'Europe, d'Amérique, d'Asie...) ou fabriqué localement.

Pour les produits ayant fait l'objet d'un seul relevé (produits rares), le minimum, la moyenne et le maximum sont égaux. Cela apparaît fréquemment dans les relevés des régions de Tombouctou et Gao. Pour ces cas, les résultats doivent être utilisés conjointement avec ceux des autres régions et du District de Bamako, qui ont fait l'objet de plusieurs relevés.

Rappelons que l'échantillon des points de vente est obtenu par choix raisonné au sein des commerçants (vendant les produits retenus) du District de Bamako et les capitales régionales sans distinction de chiffre d'affaires (voir le document méthodologique).

Les prix relevés sont les prix à la consommation (prix au détail) et les prix hors taxes des produits. L'absence des prix hors taxes est due au nombre important des commerçants du secteur informel (manque de comptabilité, faible niveau d'instruction, faiblesse des chiffres d'affaires...) dans l'échantillon de point de vente.

Dans ce bulletin, les numéros manquants dans la liste des produits sont ceux n'ayant pas de prix à la collecte, cela pour des raisons liées au problème d'enquête ou de définition du produit.

Ce rapport contient les prix des produits de l'échantillon qui existent au niveau des points de vente ciblés pendant la période sous revue. Il présente certes des insuffisances en raison de son caractère non exhaustif. Cependant il a le mérite d'être mis à la disposition des utilisateurs certains prix utiles pour la passation des marchés et aider aux contrôles financiers.

Des informations complémentaires sur la mercuriale peuvent être obtenues auprès de l'INSTAT.

C'est le lieu aussi de remercier tous les commerçants qui ont fait partie de notre échantillon pour leur disponibilité totale et leur parfaite collaboration, l'équipe de la Division des Statistiques de Revenus et de la Consommation de l'INSTAT, les Directions Régionales de la Planification de la Statistique de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP), pour leur compétence et leur dévouement qui ont permis la réalisation de l'étude.

Bamako, le 11 mars 2016

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Seydou Moussa TRAORE
Chevalier de l'Ordre National

SOMMAIRE

Rubriques	Pages
KAYES	
	01
Groupe 1 : Fournitures	2 - 21
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	22 - 33
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	34 - 38
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	39 - 42
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	43 - 47
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain	48 - 56
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break	57 - 63
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	64 - 64
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	65 - 68
Groupe 8 : Equipement	69 – 77
Groupe 8.2 : Autres Equipements	78 - 80
KOULIKORO	
	81
Groupe 1 : Fournitures	82 - 97
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	98 - 108
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	109 - 112
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	113 - 115
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	116 - 119
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	120 - 129
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break	130 - 132
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	133 - 133
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	134 - 136
Groupe 8 : Equipement	137 - 145
Groupe 8.2 : Autres Equipements	146 – 148

SIKASSO**149**

Groupe 1 : Fournitures	150 - 168
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	169 - 179
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	180 - 184
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	185 - 188
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	189 - 193
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	194 - 205
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break	206 - 211
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	212 - 212
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	213 - 216
Groupe 8 : Equipement	217 - 226
Groupe 8.2 : Autres Equipements	227 - 230

SEGOU**231**

Groupe 1 : Fournitures	232 -252
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	253 - 263
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	264 - 268
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	269 - 271
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	272 - 277
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	278 - 289
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break	290 - 299
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	300 - 300
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	301 - 304
Groupe 8 : Equipement	305 - 314
Groupe 8.2 : Autres Equipements	315 - 318

MOPTI**319**

Groupe 1 : Fournitures	320 - 339
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	340 - 351
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	352 - 356
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	357 - 361
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	362 - 367

Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	368 - 376
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break	377 - 385
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	386 - 386
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	387 - 390
Groupe 8 : Equipement	391 - 398
Groupe 8.2 : Autres Equipements	399 - 399

TOMBOUCTOU

400

Groupe 1 : Fournitures	401 - 415
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	416 - 422
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	423 - 426
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	427 - 431
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	432 - 436
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	437 - 446
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break.....	447 -456
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	457 - 457
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	458 - 461
Groupe 8 : Equipement	462 - 468
Groupe 8.2 : Autres Equipements	469 - 471

GAO

472

Groupe 1 : Fournitures	473 - 482
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	483 - 492
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	493 - 497
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	498 - 502
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	503 - 507
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	508 - 518
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break.....	519 - 525
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	526
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	527 - 530
Groupe 8 : Equipement	531 - 536
Groupe 8.2 : Autres Equipements	537 - 539

DISTRICT DE BAMAKO**540**

Groupe 1 : Fournitures	541 - 565
Groupe 2 : Matériaux et produits de construction	566 - 583
Groupe 3 : Produits d'alimentation, Matériel pour alimentation et combustibles....	584- 589
Groupe 4 : Articles d'Habillement et articles chaussants.....	590 - 595
Groupe 5 : Matériel roulant, Pièces, Carburant et huiles	
Sous - Groupe 5.1 : Engins à deux (2) roues et Pièces de rechanges.....	596 - 601
Sous - Groupe 5.2 : Pièces pour véhicule tout terrain.....	602 - 616
Sous - Groupe 5.3: Pièces pour véhicule léger Berline/Break.....	617 - 641
Sous - Groupe 5.4 : Carburants, Huiles et Autres	642
Sous - Groupe 5.5 : Véhicules neufs.....	643 – 649
Groupe 6 : Services, Produits d'entretien et Produits chimiques	650 - 653
Groupe 7 : Produits pharmaceutiques	654 - 702
Groupe 8 : Equipement	703 - 712
Groupe 8.2 : Autres Equipements	713 - 716